

Inégalités écologiques, territoires littoraux & développement durable

Presses universitaires du Septentrion, Collection environnement et société, 2010, 409 pages

Ursule Boyer-Villemaire



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/vertigo/10668>
ISSN : 1492-8442

Éditeur

Les Éditions en environnement VertigO

Référence électronique

Ursule Boyer-Villemaire, « Inégalités écologiques, territoires littoraux & développement durable », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Lectures, mis en ligne le 17 février 2011, consulté le 03 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/vertigo/10668>

Ce document a été généré automatiquement le 3 mai 2019.



Les contenus de *VertigO* sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

Inégalités écologiques, territoires littoraux & développement durable

Presses universitaires du Septentrion, Collection environnement et société, 2010, 409 pages

Ursule Boyer-Villemaire

RÉFÉRENCE

Deboudt, Philippe et collaborateurs, *Inégalités écologiques, territoires littoraux & développement durable*, Presses universitaires du Septentrion, Collection environnement et société, 2010, 409 pages

- 1 C'est d'après une perspective multidisciplinaire qu'un groupe de 17 auteurs aborde le thème des inégalités écologiques dans les territoires littoraux. En majorité composé de chercheurs français de réputation internationale dans le champ de la gestion intégrée de la zone côtière (GIZC), le groupe est mené par le maître de conférences en géographie Philippe Deboudt à titre d'éditeur. Ensemble, ils s'adressent tant aux institutions, aux scientifiques qu'aux publics francophones, apportant un point de vue rafraîchissant sur l'aspect socioécologique de la GIZC. Suivant une approche systématique, l'ouvrage s'articule en trois parties, exposant les fondements théoriques reliés aux inégalités territoriales en zone côtière, illustrant les inégalités écologiques par des exemples de cas et ouvrant sur leur intégration dans les politiques publiques.
- 2 Dans la première partie, constituée de trois chapitres, les auteurs définissent la zone côtière d'après des perspectives disciplinaires, relatives notamment au droit, à l'écologie, à l'économie et à la sociologie. Celle de la géographie est présentée à la fin, comme un aboutissement, alliant les perspectives des sciences naturelles et sociales. Ils développent ensuite sur les inégalités écologiques, puis sur les approches pluridisciplinaires, en faisant le lien avec l'espace social et la justice environnementale. Dans ce premier bloc, la force réside sans contredit dans la diversité des perspectives présentées, qui reflète la complexité de la question de la gestion du territoire littoral. Cette perspective diversifiée

jette aussi les bases communes pour lier les études de cas qui suivront dans la deuxième partie.

- 3 Ainsi, six études de cas sur les injustices en territoire côtier sont rassemblées dans la deuxième partie, faisant voyager le lecteur entre les littoraux du Pas-de-Calais (Côte d'Opale, Touquet, Boulogne-sur-Mer) et ceux de la Méditerranée française (Marseille, Bouches-du-Rhône). À l'origine de ces injustices ressortent les rôles de l'urbanisme et du bien commun. D'une part, plusieurs points de vue disciplinaires illustrent comment l'urbanisme intervient dans la création et le renforcement des inégalités écologiques, alors que la zone littorale constitue le lieu de rencontre entre la gestion des espaces naturels et celle des espaces urbains. D'autre part, cette organisation de l'espace littoral par l'urbanisme contribue au maintien de l'espace public. Ces littoraux urbains nécessitent des accès publics et amènent une grande vitalité à la ville. Avec le recul, cet éventail d'exemples démontre efficacement la nécessité de considérer la justice sociale dans la gestion de la zone côtière. « Comment mieux l'intégrer ? » est une autre question. Certes, les études de cas de cet ouvrage identifient clairement des sources d'inégalités dans la société française, exposant ainsi de nombreuses pistes de réflexion quant aux intersections entre les perspectives sociales et la gestion du territoire. Cependant, les exemples sont ponctuels dans le temps et dans l'espace, n'amenant pas facilement le lecteur à mesurer la portée de ces réflexions dans les autres sociétés littorales de la Francophonie. Néanmoins, cette deuxième partie remplit le mandat annoncé d'illustrer les inégalités écologiques dans la société française. Heureusement, la troisième section vient élargir la portée de l'ouvrage.
- 4 De ce fait, la troisième partie se consacre à l'intégration de la notion d'inégalités écologiques dans les politiques publiques, en quatre chapitres. Le parcours commence par les indicateurs écologiques et présente leur définition, l'origine de certains jeux d'indicateurs connus, notamment ceux de Natura 2000, et leur pertinence. Les auteurs débattent ensuite des considérations essentielles pour développer des indicateurs environnementaux opérationnels, tels que l'échelle spatio-temporelle et le degré de complexité des indicateurs. Le deuxième chapitre, une pierre angulaire de l'ouvrage, propose un ensemble opérationnel d'indicateurs sur les inégalités écologiques d'après une perspective multidisciplinaire. Les auteurs soutiennent l'adoption d'une vision anthropocentrique pour aborder la GIZC. Par cette vision, les auteurs définissent sept cas types de situations d'inégalités écologiques à intégrer dans la GIZC. Pour chacune, un système d'indicateurs multicritères est proposé. Si cette méthodologie constitue un outil prometteur, le lecteur restera sur sa faim puisqu'aucun résultat n'est présenté dans l'ouvrage.
- 5 La suite de cette troisième partie s'articule autour de deux axes. Le premier aborde l'intégration actuelle des notions d'intégrité écologique dans les politiques publiques dont la lenteur du processus est soulignée par les auteurs. Néanmoins, les initiatives se multiplient depuis une décennie et les auteurs soulignent le *leadership* de la région Île-de-France. Les portes d'entrée pour l'intégration des inégalités écologiques dans l'Institution française sont situées dans certains outils institutionnels relatifs à l'aménagement du territoire, des transports et du développement des communautés. Le deuxième axe concerne l'aspect législatif comme outil pour diminuer les inégalités écologiques. Les notions de servitude de passage, d'accès et d'usage libres et gratuits sont explorées dans leur contexte français. Les auteurs concluent positivement quant à la pertinence du « Droit du Littoral » pour assurer l'accès et l'usage libre et gratuit aux rivages, aux plages

et à la mer et ainsi réduire les inégalités écologiques. Ils situent à l'échelle suprarégionale (départements) la responsabilité d'en assurer l'application.

- 6 Le dernier thème, abordé au quatrième chapitre, porte sur l'état de la mise en œuvre en France de la recommandation européenne sur la GIZC. Dans ce mouvement de décentralisation, des projets de GIZC ont été proposés à la demande de la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale (DATAR). Les auteurs pointent les faiblesses de ces projets, dont le manque de considération de l'équité sociale et l'inadéquation de l'échelle spatiale des communes françaises. Également, alors que la préservation de la nature devant la « métropolisation des villes côtières » (p. 356) s'avère une préoccupation majeure, la pression foncière est quant à elle plus négligée dans les projets proposés. Néanmoins, certains de ces projets mettent la question foncière et ainsi celle de la justice sociale au cœur des discussions sur la GIZC, en synchronisation avec d'autres études présentées à la conférence « Le Littoral : subir, dire, agir » tenue à Lille en 2008.
- 7 L'ouvrage est clôturé par une postface de la présidente du pôle interministériel sur le littoral français, qui vient souligner la pertinence, à ses yeux, du sujet des inégalités écologiques. Cette ouverture de la part des organisations décisionnelles démontre ainsi la portée réelle de ce livre, c'est-à-dire, envisager le développement durable dans la zone littorale d'une manière « transdisciplinaire et en équipe » (p.376), en abordant de front son troisième pilier : l'aspect social. Basé sur une perspective sociocentrée, le concept d'inégalités écologiques constitue ainsi un filon précieux pour la mise en œuvre de la GIZC. Espérons qu'elle fasse écho dans le reste de la Francophonie.
- 8 Une des lacunes de cet ouvrage concerne l'absence de l'un des enjeux environnementaux de l'heure, soit les changements climatiques. Il est pourtant prévu qu'ils mèneront à d'importants changements côtiers et à l'émergence de nouvelles problématiques touchant la justice sociale en zone côtière, comme la prise en charge des « victimes » de dommages côtiers. Qui doit assurer la sécurité et le déplacement des familles touchées ? La société ou les individus ? Enfin, comment intégrer ces préoccupations changeantes dans les systèmes d'indicateurs proposés ?
- 9 Un dernier aspect qui ralentit la compréhension de ce discours est l'emploi de nombreux acronymes relatifs à l'Institution française. S'il apparaît essentiel dans le domaine de la gestion du territoire de bien citer les institutions impliquées, les auteurs le font avec zèle, qu'un glossaire de plus de 80 termes soutient. Néanmoins, le recours à des termes transférables à d'autres systèmes organisationnels, au moins dans les conclusions, aurait l'avantage d'élargir le public potentiel et de soutenir une science « transrégionale » au sein de la Francophonie. À titre d'exemple le terme « suprarégional » pourrait être privilégié à « département ».

En conclusion, l'ouvrage de Deboudt et de ses collègues est un livre informatif plus qu'argumentatif, quoiqu'il propose une prise de position intrinsèque claire sur les inégalités sociales et écologiques, soutenant ainsi le troisième pilier du développement durable. Il constitue un bon regroupement de textes pour un cours de justice sociale en milieu côtier. Enfin, il constitue une parfaite illustration de la nécessité d'aborder les questions relatives aux interactions humanité/environnement dans une approche multidisciplinaire. ❖

AUTEURS

URSULE BOYER-VILLEMAIRE

Doctorante en sciences de l'environnement (Doctorat réseau UQÀM), Université du Québec à Rimouski
Courriel : ursule.boyer-villemaire@uqar.qc.ca